DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

**CONSEIL MUNICIPAL N°08/2016**

##### Jeudi 13 octobre 2016 à 19h00 – Hôtel de Ville

#### COMPTE-RENDU

Le treize octobre deux mille seize, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le sept octobre précédent s’est réuni en l’Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Catherine CLIMENT, en l’absence de Monsieur le Maire, excusé.

Présents : Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Géraldine HUGUES, Régis BLAYRAT, Danièle BARON (arrivée à la question n°4), Christian GOMEZ, Marie-Dominique MICHELET, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Cyril QUIOT, Myriam SEVENERY, Victor DEBSKI, Michel PERIER, Marie-Jeanne MARIN, Claude CADENAT.

Absents : Jean-Marie FOURNIER (pouvoir à C. CLIMENT), Mustapha ES SHAITI (pouvoir à E. ORTIZ), Mélanie SALLE, Jennifer MOURET

Nombre de membres présents : 19 Absents : 4 Suffrages exprimés : 21

Secrétaire de séance : Sébastien ANDEVERT

\* \* \*

**1 - Procès-verbal de séance du 22 septembre 2016**

*Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1ère adjointe, en remplacement de Jean-Marie FOURNIER, maire*

Le procès-verbal de séance du 22 septembre 2016 est soumis à l’approbation de l’assemblée.

Aucune observation n’est émise, et le procès-verbal est approuvé à l’unanimité.

**2 – Définition d’un périmètre de projet au quartier de Saint Vincent**

*Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint à l’urbanisme*

La commune dispose aujourd’hui d’un secteur à enjeu d’urbanisation et de liaison urbaine intégrant quatre zonages IIAU, A, Ad et Ub, idéalement situé entre les zones urbaines du quartier de Saint Vincent (Ub, Ucb, Uc) et les zones urbaines du centre-ville historique (Ua, Uc).

Ce site, « entre Jonquières et Saint Vincent », est stratégique du fait de sa situation : il se situe en « dent creuse » à proximité des deux pôles de centralité, desservi par la RD 999 et par l’une des principales voies d’accès au centre de Jonquières, l’avenue de Saint Vincent.

Il offre ainsi une situation idéale pour la création de commerces, d’équipements publics, et de logements à destination des jeunes ou des personnes âgées ; son aménagement permettrait également de relier le cœur historique du village de Jonquières et le quartier de Saint Vincent par l’avenue Saint Vincent et le chemin de la Capellane, pour une meilleure cohésion du territoire.

Dans ce contexte, la commune souhaite prochainement conclure une convention opérationnelle avec l’Etablissement Public Foncier Languedoc-Roussillon, qui permettra à l’EPF d’acquérir l’ensemble des biens situés dans le périmètre du site « entre Jonquières et Saint Vincent » pour la mise en œuvre d’un projet d’aménagement qui sera défini par la commune.

Pour ce faire, il est nécessaire d'instaurer un périmètre de prise en considération du projet d’aménagement et de mise à l’étude du site « entre Jonquières et Saint Vincent », dans le cadre de l’article L. 424-1 3° du Code de l’Urbanisme. Ce dispositif permettra à la commune d’opposer un sursis à statuer, ne pouvant excéder une durée de 2 ans, à toute demande d’autorisation de travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de l’opération d'aménagement sur le périmètre délimité.

*Vote à l’unanimité des membres présents*

**3 – Renouvellement des marchés d’assurance**

*Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances*

Par délibération en date du 23 juin dernier, le Conseil Municipal avait approuvé la conclusion d’un marché d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour le renouvellement des marchés d’assurances, avec le cabinet spécialisé ARIMA Consultants de La Grande Motte (Hérault).

Au terme de la phase de conception des nouveaux marchés, la consultation publique sera prochainement lancée pour un renouvellement des marchés au 1er janvier 2017, pour une durée de 4 ans, sur la base de quatre lots séparés : dommages aux biens et risques annexes, responsabilité civile et protection juridique, véhicules et risques annexes, et protection fonctionnelle des agents et des élus.

Il est donc proposé d’approuver le lancement de la consultation et d’autoriser Monsieur le Maire à conclure les marchés d’assurance après avis de la commission des marchés à procédure adaptée.

*Vote à l’unanimité*

**4 – Modification du tableau des effectifs communaux**

*Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1ère adjointe déléguée au personnel communal*

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ne se réunit que le 6 décembre prochain pour se prononcer sur les avancements de grade 2016 proposés par les communes : il est donc encore temps d’inscrire au tableau d’avancement un adjoint administratif de 2ème classe qui peut prétendre au grade d’adjoint administratif de 1ère classe. Il est donc proposé de procéder à une nouvelle modification du tableau des effectifs communaux avec la création d’un poste d’adjoint administratif de 1ère classe et la suppression concomitante d’un poste d’adjoint administratif de 2ème classe. Cette modification prendrait effet le 1er novembre prochain.

*Vote à l’unanimité*

**5 – Prime de fin d’année du personnel communal**

*Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1ère adjointe déléguée au personnel communal*

Chaque année, le Conseil Municipal est appelé à déterminer l’enveloppe globale d’attribution de la prime de fin d’année, instaurée avant la loi du 26 janvier 1984 au profit du personnel communal.

Le montant de la prime s’élève à 686€ pour les agents titulaires et stagiaires, et 304,90€ pour les agents contractuels de droit privé ainsi que pour les agents non titulaires de droit public recrutés pour une durée consécutive minimale de 6 mois. Le crédit global prévisionnel est inscrit au budget primitif de l’exercice, soit 24.361€ pour l’année 2016, et 21.800,70€ hors charges patronales.

Le crédit finalement nécessaire, pour l’année 2016, s’élève à 17.411,00€ pour 28 agents titulaires, et 2.940,97€ pour 17 agents contractuels et non titulaires au prorata de leur durée de contrat ; soit un total de 20.351,97€, hors charges patronales, respectant l’enveloppe budgétaire prévisionnelle.

*Vote à l’unanimité*

**6 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d’Argence**

*Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1ère adjointe - Pour information*

Présentation sommaire du Bureau Communautaire délibératif du 3 octobre 2016.

**7 - Décisions du maire**

*Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1ère adjointe – Pour information*

**Décision n°15-2016 du 12 octobre 2016** : assistance à partie civile devant la chambre des appels correctionnels de Nîmes, confiée à Maître Tiffany MAHISTRE, avocate à la Cour.

En l’absence de questions diverses, la séance est levée à 19h30.